



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 11 décembre 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 19 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-22-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5797
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5797
3	ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020.....	5798
4	ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023 ..	5799
5	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5800
6	LEVÉE DE LA SÉANCE	5801

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

2019-12-23-01

3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

CONFORMÉMENT l'article 954 du *Code municipal* (ci-après nommée «CM»), le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le budget 2020.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

REVENUS	
TAXES ET TARIFS	(1 820 534 \$)
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	(64 405 \$)
TRANSFERTS	(40 435 \$)
SERVICES RENDUS	(176 194 \$)
IMPOSITION DE DROITS	(32 500 \$)
AMENDES ET PÉNALITÉS	(200 \$)
INTÉRÊTS	(17 400 \$)
TOTAL REVENUS	(2 151 668 \$)

CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	681 709 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	365 207 \$
TRANSPORT	285 781 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	294 571 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3620 \$
AMÉN., URB. ET DÉVELOPPEMENT	17 165 \$
LOISIRS ET CULTURE	282 507 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	73 205 \$
TOTAL CHARGES	2 009 640 \$

CONCILIATIONS FISCALES	
FINANCEMENT	197 606 \$
AFFECTATIONS	(55 578 \$)
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	142 028 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

REVENUS	
TRANSFERT	(1 144 406 \$)
TOTAL REVENUS	(1 144 406 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	1 358 686 \$
AFFECTATIONS	(214 280 \$)
TOTAL REVENUS	1 144 406 \$

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le budget pour l'exercice financier 2020.
2. Diffuser dans le Clin d'Oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-23-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2021-2023**

2018-12-24-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le programme triennal d'immobilisations 2021-2023.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Programme triennal d'immobilisations**

Immobilisations	2021	2022	2023	Total
Service incendie				36 400,00 \$
Boyaux de refoulement		3 500,00 \$		3 500,00 \$
Canon à eau portatif			5 300,00 \$	5 300,00 \$
Ventilateur pression positive	6 000,00 \$			6 000,00 \$
Habit de pompier	3 200,00 \$	3 200,00 \$	3 200,00 \$	9 600,00 \$
Borne sèche	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	12 000,00 \$
Loisirs				677 000,00 \$
Clôture piscine		10 000,00 \$		10 000,00 \$
Balançoire parc du flâneur	2 000,00 \$			2 000,00 \$
Nouvelle piscine			665 000,00 \$	665 000,00 \$
Egouts et Voirie				147 700,00 \$
Radars			5 000,00 \$	5 000,00 \$
Accessoires véhicules multifonctions	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
Réparation voirie		50 000,00 \$	50 000,00 \$	100 000,00 \$
Surpresseur	7 000,00 \$			7 000,00 \$
Génératrice portative		1 500,00 \$		1 500,00 \$
Remorque atelier			8 000,00 \$	8 000,00 \$
Étagères	2 000,00 \$			2 000,00 \$
Airless soccer	3 200,00 \$			3 200,00 \$
Aménagement Entrée de l'île		3 000,00 \$	3 000,00 \$	6 000,00 \$
Total	32 400,00 \$	80 200,00 \$	748 500,00 \$	861 100,00 \$

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021 à 2023.
2. Diffuser dans le Clin d'Oeil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-24-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 27, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions.

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 27. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-26-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.